



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Thierry TEISSEIRE, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Christelle MINETTO-MALABRY et Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : Jean-Luc VITRANT (a donné procuration à Bruno AYCARD), Magali REYNIER (a donné procuration à Roger ANOT), Aurore OVION (a donné procuration à Roger ANOT), Chantal SILVA (a donné procuration à Guy FARCE), Christian TURCHESCHI (a donné procuration à Marie-Claude FAUVRE), Amélie VOISIN

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent.

Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour :

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Reversement partiel du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

II – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de réhabilitation de voirie du chemin des Sardouires

III – Désignation d'un correspondant incendie et secours

IV – Adoption des décisions municipales

V – Questions diverses

I – Reversement partiel du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

La Loi de finances pour 2022 rend obligatoire le reversement à compter de cette année de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la communauté de communes. Ce reversement doit s'opérer compte tenu des charges des équipements publics assumées par la communauté de communes.

Les communes membres et la CCVG souhaitent conjointement retenir un taux de reversement forfaitaire de 5 %.

Approbation à l'unanimité.

II – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de réhabilitation de voirie du chemin des Sardouires

Afin de réaliser des travaux de réhabilitation de voirie au chemin des Sardouires, la commune sollicite une aide du Conseil Départemental. Le montant des travaux est fixé à 40 300,96 € HT. Une aide à hauteur de 80%, soit 32 240,76 €, sera déposée auprès du Conseil Départemental.

Approbation à l'unanimité.

III – Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil Municipal.

Le décret du 29 juillet 2022 détermine les conditions et modalités de création et d'exercice de cette mission. Ses fonctions sont les suivantes :

- Mise en place et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Interlocuteur du SDIS (pour élaboration et modification des arrêtés, conventions et tous documents administratifs et techniques)
- Information et sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et mesures de sauvegarde
- Participe à la définition et gestion des DECI de la commune
- Information au Conseil Municipal

Il est proposé de nommer M. Roger ANOT, 1^{er} Adjoint et Président du C.C.F.F. de Belgentier.

Approbation à l'unanimité.

VI – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

VII – Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'une étude pour l'aménagement du circuit de Pump Track derrière le terrain de foot a été lancée. Les travaux sont envisagés pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle aussi que les travaux sur le chemin de Ferrantu programmés par la CCVG démarreront le 17 octobre prochain pour 5 semaines. Les résidents du quartier et des quartiers adjacents ont été avertis par courrier à deux reprises afin qu'ils prennent leurs dispositions en matière de livraison.

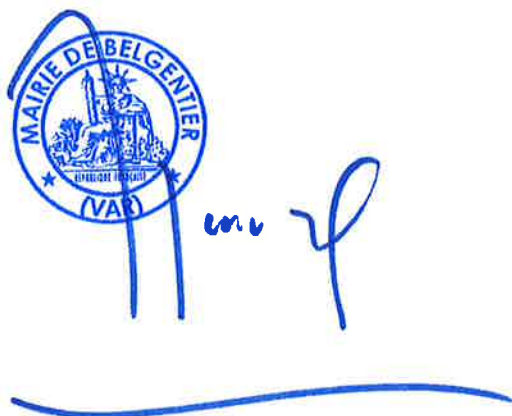
Un point est fait sur le déploiement de la fibre. A ce jour seuls deux sites sont commercialisables sur la commune (la mairie et l'école), mais ne sont pas pour autant commercialisés par les opérateurs en raison de la faiblesse du nombre d'abonnés qui ne leur permet pas de compenser leurs dépenses. Toutefois, 178 prises supplémentaires seront commercialisables à partir d'octobre et 513 à la fin de l'année 2022. Cela devrait permettre aux opérateurs de commencer la commercialisation.

Madame Marie-Claude FAUVRE demande quelles sont les mesures mises en place par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie. Le 1^{er} Adjoint, Roger ANOT, précise qu'un marché a été passé avec le SYMIELEC pour le déploiement de la télégestion de l'éclairage qui permettra d'éteindre les luminaires la nuit (pour les écarts) et d'autres part du remplacement des ampoules par des LED sur la partie centrale du village. De plus, les néons des bâtiments publics seront progressivement remplacés par des éclairages LED. Madame Sylviane BOURBAO demande ce qu'il en est pour les salles associatives, souvent mal isolées, avec des chauffages de type « grille-pains » et pour lesquels il arrive que les associations oublient de les éteindre. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé aux présidents d'associations pour leur demander de se responsabiliser et de faire en sorte d'y penser. Il rejette l'idée d'imposer un forfait supplémentaire.

Concernant les illuminations de Noël, Monsieur le Maire indique disposer d'un devis d'environ 5000€ pour le remplacement des guirlandes des platanes de la place Granet. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il demande l'avis des élus afin de savoir s'il engage cette dépense. Personne ne s'oppose.

Madame Marie-Claude FAUVRE souligne que le trafic des poids-lourds empruntant la RDD554 a augmenté dans les dernières semaines et demande si ces camions entrent réellement dans le cadre de la dérogation de tonnage existante. Monsieur le Maire répond que ce trafic ne peut pas être empêché et que pour la majorité ces camions respectent les règles de dérogation. Il estime que la Police Municipale ne dispose pas de suffisamment de disponibilité pour les contrôler tous.

Le Maire lève la séance à 20h00.



The image shows the official seal of the Mairie de Belgentier (VAO) in blue ink. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE BELGENTIER' at the top and '(VAO)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal, there is a handwritten signature in blue ink. Below the signature, there is a long, horizontal blue line.